



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

incorporés de force

Question écrite n° 35425

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur la nécessité de franchir de nouvelles étapes dans la reconnaissance d'une mémoire spécifique du drame de l'incorporation de force en Alsace-Moselle. Cette dernière décennie, l'État a apporté son appui afin de créer un lieu du souvenir à Tombow et un lieu pédagogique à Schirmeck. Parmi les questions mémorielles qui devraient aujourd'hui être étudiées figure celle des archives. Il serait souhaitable d'obtenir une ouverture pleine et entière des archives ex-soviétiques concernant les incorporés de force alsaciens et mosellans. La négociation pourrait porter sur le microfilmage de ces archives dans les services d'archives en Alsace et en Moselle. Figure également celle des tombes. Il est important qu'un recensement exhaustif des tombes des incorporés de force alsaciens-mosellans, présentes dans les nécropoles militaires gérées par le service d'entretien des tombes allemandes, soit effectué. En fonction de ce recensement, il pourrait être étudié la manière de singulariser ces tombes dans les cimetières allemands. Il lui demande la manière dont il souhaite mettre en action ces propositions.

Texte de la réponse

Le Volksbund Deutsche Kriegsgräberfürsorge (VDK), c'est-à-dire le service des sépultures militaires allemandes, n'est pas en mesure de communiquer une liste des sépultures des Alsaciens-Mosellans incorporés de force dans la Wehrmacht. Il estime à environ 7 000 le nombre de sépultures françaises, mais il ne fait aucune distinction entre les Malgré-nous, les requis pour le Service du travail obligatoire et les volontaires tels que les membres de la légion Charlemagne ou les auxiliaires français tués lors des combats de la libération de la France et qui reposent dans les cimetières militaires dont il a la charge. Par ailleurs, nombre d'entre les Malgré-nous sont inhumés dans des sépultures communes, notamment sur l'ancien front de l'Est. Le département ministériel va transmettre au VDK les listes d'incorporés de force afin qu'il effectue cette recherche de sépultures, ce qui sera toutefois difficile, les noms et prénoms de beaucoup d'entre eux ayant été germanisés. Une réflexion est engagée dans le but de demander au gouvernement allemand qu'il obtienne du VDK une signalisation particulière des sépultures en y faisant apposer une mention précisant qu'il s'agit de Français incorporés de force dans l'armée allemande ou, tout au moins, que soit apposée, dans chacune des nécropoles qui en abrite, une plaque bilingue (ou trilingue s'il s'agit d'un pays autre que la France ou l'Allemagne) portant la liste des Malgré-nous qui y reposent et rappelant leur statut.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35425

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 novembre 2008, page 9873

Réponse publiée le : 9 juin 2009, page 5601